



HAL
open science

Ces “enfants qu’on fait mourir”. Description ethnographique et projet colonial aux XVIIe et XVIIIe siècles

Stéphane Pujol

► **To cite this version:**

Stéphane Pujol. Ces “enfants qu’on fait mourir”. Description ethnographique et projet colonial aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Revue historique de l’océan Indien*, 2009, Dialogue des cultures dans l’océan Indien occidental (XVIIe-XXe siècle), 05, pp.9-25. hal-03426346

HAL Id: hal-03426346

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03426346>

Submitted on 12 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ces « enfants qu'on fait mourir ».

Description ethnographique et projet colonial aux XVII^e et XVIII^e siècles. (Le cas de Madagascar)

Stéphane Pujol
Université de Paris X - Nanterre

S'il faut plus que jamais croire au dialogue des cultures, pour reprendre le bel intitulé de ce colloque, dans le cas de l'histoire coloniale le terme de « dialogue » est sujet à caution. Il relèverait assez précisément de cette catégorie du discours que nous appelons aujourd'hui le « politiquement correct ». Dans la langue du XVII^e siècle – et l'objet de cette étude est aussi de montrer que le « *politically correct* » se pratique déjà à l'âge des Lumières – on parlerait de « langage policé »¹. Les hommes du XVIII^e siècle ont largement pratiqué la langue de bois, mélangeant la défense des intérêts commerciaux avec les bons sentiments. Les projets de colonisation de Madagascar de la fin du siècle, ceux de Maudave, de Beniowski, de Raynal, de Charpentier de Cossigny, sont, parmi tant d'autres, le lieu exemplaire où l'on peut saisir cette « rhétorique » coloniale. Bien que l'on associât depuis longtemps colonisation et civilisation, jamais le souci de *légitimation politique et philosophique* de l'entreprise coloniale n'avait été aussi marqué. Il est devenu commode d'en dénoncer la duplicité ; il est également possible d'en souligner les spécificités. Les projets de colonisation, qu'il faut prendre au sérieux et qu'il faut lire dans l'étendue de leurs implications, sont tributaires du nouvel esprit qui règne dans les milieux philosophiques. On ne communique pas, on ne commerce pas, on ne colonise pas, comme on le faisait un siècle plus tôt. Le commerce est toujours, sinon une guerre, du moins un conflit d'intérêts. Mais on peut choisir d'en fixer les modalités et d'en redéfinir les enjeux. C'est précisément cette question qui est développée de manière plus ou moins explicite dans le corpus de textes que nous avons étudiés.

Nous verrons dans un premier temps, à partir de la coutume de l'abandon des enfants, comment une telle pratique constitue la pierre de touche du discours ethnographique et philosophique des Européens sur Madagascar. Le sauvage est sauvage, mais la tautologie ne fonctionne que pour mettre en évidence une autre issue possible : à défaut d'être *civilisé*, le sauvage est *civilisable*. Du moins la leçon vaut pour le Madécasse, mais tout nous porte à croire que l'exemple de Madagascar vaut comme terrain d'expérimentation. Si la colonisation est le moyen de sortir d'une barbarie qui s'ignore, il faut, au moment où la France nourrit de nouveaux projets d'établissements sur la Grande Ile, faire la preuve que le Malgache manifeste une réelle aptitude à la colonisation. De cette idéologie, on connaît les principes : connaître pour conquérir, et posséder pour prospérer. Les plans de colonisation sont l'œuvre d'administrateurs et de savants, botanistes,

¹ Le mot anglais « *politically* » renvoie à la fois à « politics », c'est-à-dire ce qui concerne les affaires publiques et le gouvernement, et à « *policy* », qui signifie conjointement la pratique concertée d'un État, la référence à des règles sociales, à des mœurs « policés » selon l'expression forgée précisément à l'âge classique.

astronomes, ou d'esprits éclairés qui côtoient de très près les milieux du grand commerce et de la politique. C'est ce rapport subtil entre *savoir* et *pouvoir* qui a été le véritable moteur de la « civilisation ». C'est encore lui que nous voudrions interroger à travers les éléments d'une ethnographie simplifiée qui accompagne l'entreprise coloniale et qui vise à légitimer tous les projets de conquête.

La barbarie mérite qu'on la dénonce.

Bien que le sauvage soit de moins en moins pensé comme une catégorie homogène durant le XVIII^e siècle, la plupart des voyageurs européens continuent de représenter les cultures exogènes à la « civilisation » comme des entités stables, relevant d'un substrat culturel invariant. On a beau savoir que les populations d'une même aire géographique sont dispersées, on a beau faire valoir leurs dissensions, les rapports de force ou les conflits qui les traversent, les influences étrangères, les emprunts, les contaminations, et les modes différenciés d'échange avec les voyageurs européens, on continue de parler des « Indiens », des « Mexicains », des « Africains » ou des « Malgaches » comme s'il s'agissait toujours d'un seul et même « peuple », faisant fi des différences d'organisation sociale et politique, des différences culturelles ou religieuses, et des coutumes qu'elles déterminent. Le cas de Madagascar est en ce sens particulièrement éclairant. L'indécision qui prévaut quant à son origine est compensée par l'évidence d'une identité plurielle, par des influences et des métissages indéniables. Même pris globalement, les peuples de Madagascar n'ont cessé d'affronter une pléiade d'interlocuteurs, et leur identité peut se définir à partir de ces relations et ces interactions multiples.

Loin d'avoir échappé aux observateurs, les différences ethniques ou culturelles sont pourtant assez peu prises en compte dans leurs récits. A l'exception de quelques auteurs, la plupart des voyageurs vont s'attacher, à la suite de Flacourt, à décrire une pratique sacrificielle relativement localisée comme un trait commun à des populations hétérogènes ou fortement différenciées. Etienne de Flacourt est l'auteur d'une *Histoire de la Grande Isle Madagascar*, premier grand document à caractère ethnographique sur l'océan Indien, rédigé au milieu du XVII^e siècle et publié une première fois en 1658. Une seconde édition vit le jour en 1661, augmentée d'un projet cohérent de colonisation que Flacourt, mort en mer en 1660, n'avait pu que mettre sur le papier². Flacourt, qui séjourna à Madagascar de 1650 à 1655, y exerça le rôle de « Commandant de Madagascar » pour le compte de la Compagnie de l'Orient dont il était par ailleurs actionnaire³. Ce titre cache une pénible réalité : la France s'agrippe depuis 1642 à une minuscule enclave moribonde (Fort Dauphin) en terre madécasse. Son but était de conquérir et de « subjuguier toute cette grande île ». L'entreprise n'aboutit pas, hésitant entre colonisation et domination militaire associée à une évangélisation plus ou moins habile.

² Sur Flacourt, nous renvoyons à l'excellente édition de Claude Allibert (voir bibliographie). Nos citations sont tirées de son édition.

³ A partir des années 1630, les Français s'intéressent au sud de l'océan Indien et prennent possession de sites et de ports – notamment Fort Dauphin et Port Louis – à Madagascar et dans les Mascareignes (île Bourbon, île de France, île Rodrigues). La Compagnie d'Orient est créée par lettre patente de juillet 1642 avec monopole de quinze ans sur Madagascar ; elle est à distinguer de la Compagnie des Indes Orientales qui sera créée par Colbert en 1664.

Le chapitre XX de l'*Histoire de la Grande Isle Madagascar* s'intitule « Des avortements d'enfants, délaissements et abandon aux bêtes sauvages » : il décrit en détail une coutume qui heurte la sensibilité des Européens et dont le récit va connaître une fortune considérable. On est frappé de voir qu'il sera repris par de nombreux historiens et philosophes du XVIII^e siècle. Nous citons le chapitre presque *in extenso* :

« De toutes les superstitions qui se pratiquent par les plus barbares nations du monde, celle par laquelle la nation de Madécasse rejette, délaisse et abandonne cruellement ses enfants, est la plus impie et abominable. Ceci se pratique en beaucoup de façons, tellement que je ne m'étonne pas, si cette isle, la plus grande et la plus fertile du monde, n'est pas si peuplée ; d'autant que dès le ventre de la mère ou dès la naissance, ces pauvres innocentes créatures sont condamnées à perdre le jour, avant que de l'avoir vu, ni connu, et ainsi sont sujettes aux folles fantaisies et superstitions des *Ombiasses* ou *Ompisichiles*, qui conseillent aux pères de délaisser leurs enfants, et les faire porter par quelque esclave malheureux, loin du village dans les broussailles et buissons, ou dans les bois à l'injure du temps, du froid, et à l'abandon des chiens, cochons ou autres bêtes qui les dévorent ; qui sont quelquefois une journée à crier et se plaindre et meurent le plus souvent de froid ou de faim ou sont cruellement dévorés. Le sujet pourquoi les pères et mères abandonnent ainsi leurs enfants c'est lorsqu'ils naissent un mauvais jour, mauvais mois ou même mauvaise heure, et, le plus souvent, lorsque le misérable ombiasse a squillé, s'il voit que la figure de squillé ne soit pas à son gré, il dit que l'enfant sera meurtrier de son père et de sa mère, sera malheureux toute sa vie, et enclin à toute sorte de mal, et que par ainsi il le faut abandonner, quoi qu'il soit né en bon jour et en bon mois. [...] Ainsi, ces nations-ci comptent plus de la moitié de l'année de mauvais jours. Il y a quelques-uns plus humains, et qui ont plus de tendresse pour leurs enfants, qui, les ayant abandonnés, donnent charge à leurs esclaves ou à quelqu'un de leurs parents de les aller aussitôt prendre pour les faire allaiter, ils ne les tiennent plus pour leurs enfants et ils appartiennent à celui qui les élève, ainsi que j'en ai vu plusieurs. D'autres se contentent de faire des *Falis* sur lesdits enfants, sacrifient des bêtes et des coqs, et les enferment quelque demi-journée dans une cage à poule, afin, disent-ils, d'ôter la malignité de la constellation qui domine sur l'enfant, autrement, si on le laissait vivre, ou si on ne faisait ces cérémonies, l'enfant serait quelque jour parricide et voleur, adonné à toutes sortes de méchanceté, si bien, disent-ils, qu'il est meilleur de l'étouffer dès sa naissance, que de le laisser vivre et croyant assurément qu'en faisant cela, ils gagnent autant que s'ils tuaient un serpent ou un scorpion ou la bête la plus dangereuse ».

Malgré le sentiment de dégoût que lui inspire cette coutume, Flacourt montre clairement qu'elle est liée à la pratique de la géomancie. L'art divinatoire malgache du *Sikidy* procède en effet de l'astrologie arabe⁴, et suppose l'idée qu'il existe des jours fastes et néfastes. On peut rappeler que la géomancie a eu son heure de gloire en Europe. L'astrologie « judiciaire » a été pratiquée par bon

⁴ Sur ce sujet, la bibliographie est considérable. Voir les ouvrages de Raymond Decary, *La Divination Malgache par le Sikidy*, Paris, Imprimerie Nationale, 1970, et de J. F. Rabedimy, *Pratiques de divination à Madagascar : technique du Sikidy en pays Sakalava-Menabe*, Paris, Orstom, 1976 ; de Lars Vig, *Croyance et mœurs des Malgaches*, Paris, 1977 ; de Robert Jaovel-Dzao, *Mythes, rites et transes à Madagascar*, Paris, Karthala Editions, 1996, et celui plus récent de Lars Vig, Bruno Hübsch, François Rakotonaivo, *Les conceptions religieuses des anciens Malgaches*, Paris, Karthala Editions, 2001.

nombre des médecins de la Renaissance. Calvin la qualifie cependant de « superstition diabolique » dans un traité fameux⁵, et au XVIII^e siècle, on prend nettement parti contre. Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1762 la présente ainsi : « On appelle *Astrologie judiciaire*, L'art de juger de l'avenir par les Astres. *Il ne faut point avoir de croyance à l'Astrologie judiciaire. L'astrologie judiciaire est une pure chimère* ».

En dépit de la qualité de ses informations, la relation de Flacourt a parfois fait l'objet de critiques, dont on déterminera plus loin les motivations⁶. Les rédacteurs de l'*Encyclopédie*, pour leur part, lui rendent plusieurs fois hommage, dans les articles « EBENE » et « MADAGASCAR » notamment⁷. Flacourt n'est pas mentionné dans l'article « OMBIASSES » qui évoque les sorciers malgaches. On y trouve un portrait féroce, mais attendu, des *Ombiasy*, mais la coutume de l'abandon des enfants semble avoir été occultée au profit de celle du sacrifice d'animaux, pratique également attestée par de nombreux voyageurs dont le Père Nacquart et le même Flacourt :

« **OMBIASSES**, s. m. pl. (*Hist. mod. culte*) ce sont des prêtres parmi les nègres, habitans de l'île de Madagascar, qui font en même-tems le métier de médecins, de sorciers & d'astrologues. Ils vendent au peuple superstitieux des billets écrits en caractères arabes, qu'il regarde comme des préservatifs contre le tonnerre, la pluie, les vents, les blessures à la guerre, & même contre la mort. [...] Au moyen de ces talismans, les *ombiasses* ont le secret de tirer un profit immense des peuples séduits, qui n'ont d'autre religion que ces superstitions ridicules. Lorsque quelqu'un tombe malade ou en démente, on envoie chercher un *ombiasse*, qui est chargé d'aller au tombeau du père du malade qu'il ouvre ; il évoque son ombre, & la prie de rendre le jugement à son fils ; après quoi le prêtre retourne vers le malade, lui met son bonnet sur la tête, lui promet un succès infaillible ; & sans l'attendre, a soin de se faire payer de sa peine. Mais la plus affreuse superstition à laquelle ces imposteurs donnent les mains, c'est l'usage où sont les habitans de Madagascar de sacrifier le premier né de leurs bestiaux à dieu & au diable à-la-fois ; sur quoi il est bon d'observer qu'ils nomment satan le premier dans leurs prières, & disent, *dianbilis amin-nam-habare*, ce qui signifie, *le seigneur diable & dieu* ».

⁵ *Traicté ou Advertissement contre l'Astrologie qu'on appelle judiciaire et autres curiositez qui règnent aujourd'hui au monde*, Paris [1549], 1962, p. 4.

⁶ A propos de Flacourt, nous souscrivons entièrement à l'analyse de J.-M. Racault, dans son article sur « Les premières tentatives coloniales à Madagascar (17^e-18^e siècles) : échos dans la fiction », in *Idées et représentations coloniales...* (Voir bibliographie) : « Malgré ses préventions contre les Malgaches que lui reproche Rochon, Flacourt pour sa part évite de leur appliquer le qualificatif réducteur de « Sauvages », bien conscient d'avoir affaire à un peuple héritier d'une civilisation ancienne, voire de plusieurs, dont résulte une société d'une infinie complexité. De ce point de vue, l'idéologie primitiviste des Lumières correspond certainement, par rapport à l'acuité ethnographique des textes du XVII^e siècle, à une régression dans la conscience réelle de l'altérité en dépit de la sympathie de principe affichée à l'égard des Malgaches et d'ailleurs souvent démentie par des jugements ponctuels fort sévères » (note 3, page 14).

⁷ Article « EBENE » : « Le plus digne de foi est M. de Flacourt, qui a résidé pendant plusieurs années à Madagascar en qualité de gouverneur » ; article « MADAGASCAR » : « Les François ont eu à Madagascar plusieurs habitations, qu'ils ont été obligés d'abandonner. Flacourt nous fait l'histoire naturelle de cette île qu'il n'a jamais pu connaître, & Rennefort en a forgé le Roman ». Il y a de nombreux articles qui touchent à Madagascar dans l'*Encyclopédie*, la plupart concernant la botanique, la flore ou la faune, et sont inspirés de Buffon. Concernant les habitans de la Grande île et les mœurs, outre l'article « OMBIASSES », il faut également mentionner celui sur les « OMPIZES », qui est « le nom sous lequel les habitans de l'isle de Madagascar désignent les hommes sauvages », sur « MADAGASCAR », sur les « ROHONDRIANS », dus à Jaucourt. Outre Flacourt, le chevalier de Jaucourt tire son information de François Cauche, Struys et Pyrad.

Ce point est encore souligné par le comte de Maudave, qui séjourna à Madagascar en 1768, dans un rapport adressé au duc de Praslin en août 1770 : « Les Madécasses n'ont point de religion, mais seulement quelques coutumes superstitieuses. Ils semblent adopter une sorte de manichéisme : ainsi, en tuant un bœuf, ils en réservent toujours un morceau pour le diable »⁸. Maudave évoque également les Ombiasy mais ne dit rien des sacrifices des enfants : « Ces nègres sont infatués des absurdités de la magie. Ils ne font rien sans consulter leurs sorciers, qui sont des gens non moins ignorants que le commun des nègres, mais beaucoup plus effrontés. On les nomme *ombiasses*. Tous les grands du pays ont de ces ombiasses autour d'eux, qui ont à peu près des fonctions pareilles à celles des directeurs et confesseurs de nos princes ; ils ont de plus le pouvoir de rendre malade, immobile, triste, gai, agile, paralytique, et de faire venir la pluie et le beau temps »⁹.

Dans sa fameuse *Histoire philosophique et politique des deux Indes* (1770, 1774 et 1780), l'abbé Raynal consacre un assez long chapitre à Madagascar, en s'inspirant notamment des projets de colonisation de Maudave. Lorsqu'il dépeint les mœurs des naturels, Raynal ne peut s'empêcher d'évoquer le sacrifice des nouveaux nés : « Le plus funeste de leurs préjugés est celui qui a établi des jours heureux et malheureux. On fait inhumainement mourir les enfants nés sous des auspices peu favorables. C'est une erreur cruelle qui empêche ou détruit la population »¹⁰. La description de la coutume est rapidement expédiée, mais son évocation n'est pas due au hasard. D'une manière générale, l'insistance que vont avoir les observateurs et les philosophes des Lumières à rappeler la coutume malgache n'est pas neutre. Dans le cas des sacrifices humains, il s'agit d'un fait de culture qui dit la barbarie¹¹. Il mérite un traitement particulier, et les enjeux dont il est porteur sont multiples. On peut en voir au moins quatre.

Le premier, le plus évident, tient au goût du détail exotique. Les auteurs ont la volonté de retenir le trait singulier qui aura valeur d'exemple pertinent pour définir, derrière les agencements complexes de pratiques et de croyances particulières, des logiques et des contenus homogènes. Comme les diverses anecdotes scabreuses dont les voyageurs agrémentent leurs récits, le détail souligne la distance qui nous sépare de ce monde, mais garde l'attrait piquant et l'« inquiétante étrangeté » de la vie sauvage. Il détermine un mode naturaliste de description des mœurs exotiques, répondant ainsi aux attentes du lectorat de l'époque qui collectionne, tel un botaniste ou un entomologiste, les coutumes les plus remarquables.

Le second enjeu est à double détente : dénoncer les croyances irrationnelles et le rôle des sorciers, c'est combattre du même coup la religion et le rôle des prêtres en général. Les philosophes, et Raynal le premier, n'ont de cesse de suggérer les correspondances entre la barbarie des uns et des autres, au nom de

⁸ Rapport de Maudave reproduit par H. Pouget de Saint-André, *La colonisation de Madagascar* (1886), p. 153.

⁹ Maudave, *Journal* du 6 octobre (in H. Pouget de Saint-André, *op. cit.*, p. 57).

¹⁰ *Histoire (...) des deux Indes*, édition de Genève, 1780, Livre IX, chap. IV, p. 414.

¹¹ Même si Voltaire, à propos des sacrifices humains pratiqués par les Aztèques, se montre nuancé : « S'il n'était pas de la nature humaine de réunir le meilleur et le pire, on ne comprendrait pas comment cette morale s'accordait avec les sacrifices humains dont le sang regorgeait à Mexico... » (Voltaire, *Essai sur les mœurs*, chap. CXLVII, éd. René Pomeau, Garnier, t. II, p. 348).

la raison. L'Eglise a beau récuser l'astrologie comme une forme cachée d'idolâtrie, les Lumières se font fort d'associer superstition et religion. Dans l'ouvrage intitulé *De la philosophie de la nature* de Delisle de Sales, publié en 1769, l'auteur se penche sur le sacrifice malgache pour le resituer dans une histoire du fanatisme religieux¹². Le chapitre intitulé « Des meurtres ordonnés par les lois », commence de belle manière : « On peut échapper au poignard d'un fanatique, mais non à des lois cruelles que le fanatisme a dictées ; le sage qui les voit exécuter dans sa patrie n'a d'autre parti à prendre que de l'abandonner ; c'est alors qu'il doit se sentir le courage d'être cosmopolite »¹³. Le « cosmopolitisme », ici, c'est le recours possible de l'homme éclairé lorsque l'identification à la patrie devient impossible ; c'est le rejet de la loi locale lorsque celle-ci lui semble inique ; c'est l'espérance d'une communauté de droits qui dépasse l'horizon national et le transcende. Voilà qui permet de lire autrement la coutume des Malgaches, non comme un exemple isolé d'une barbarie exotique et résolument étrangère au monde européen, mais comme l'avatar d'une même violence et d'une même usurpation : celle du fanatisme religieux. Delisle de Sales retient trois moments exemplaires d'expression du fanatisme comme fléau universel : 1/ Les « temps de barbarie » en France, c'est-à-dire ceux des procès en sorcellerie, durant lesquels « un homme d'esprit qu'on trouvait traçant des caractères d'Algèbre était regardé comme faisant un pacte avec le diable ». 2/ Le temps des Moulahs [Molahs] en Perse, où tout Chrétien qui blesse un Musulman est mis à mort », tandis que « tout Musulman qui tue un Chrétien ne paye à la famille que le blé de la charge d'un âne ». 3/ L'exemple actuel de Madagascar : « Dans l'Isle de Madagascar, les législateurs ont fait un almanach où les jours regardés comme malheureux sont marqués en caractère de sang, et tous les enfants de l'île qui naissent ces jours-là doivent être égorgés »¹⁴. Suit cette conclusion dont on appréciera la saveur : « Tout homme qui ne croit pas à l'Alcoran ne doit pas vivre en Perse et tout citoyen qui veut être père ne doit pas se marier à Madagascar ».

Cette mise en perspective historique embrasse toutes les formes de fanatisme. Mais on sera forcé d'admettre la carence fondamentale d'un type de raisonnement qui oblitère toute véritable enquête de type ethnologique : outre que, dans le système de représentation des « philosophes », l'Europe se situe dans *l'après* et Madagascar dans *l'avant* d'un processus de rationalisation de la loi, l'auteur est amené une fois de plus à confondre, dans un même mouvement critique, sorcellerie, superstition et religion.

¹² Delisle de Sales est théiste, mais un théiste relativement critique vis-à-vis de la « religion naturelle », c'est-à-dire une religion universelle, épurée de ses rites et débarrassée de ses prêtres ou de ses ministres. Mais, selon Delisle de Sales, il n'y a point « de peuples sans culte » (Livre I, chap. VI, Article premier : « Examen des abus de la religion naturelle »). Le culte de l'Être suprême, qu'il appelle de ses vœux, « doit être également éloigné de la superstition et du fanatisme ; en effet, des cérémonies absurdes ou des crimes n'honorent point la divinité ; un homme n'est point pieux parce qu'il est stupide, ou zélé parce qu'il est féroce » (Livre second : « De l'homme en rapport avec Dieu »).

¹³ *De la philosophie de la nature*, Livre II, Chapitre VI, article III, p. 32.

¹⁴ Pour Madagascar, la source de Delisle de Sales est l'*Histoire générale des voyages* de Prévost, Livre Huit, Livre Second, « Voyage des Français aux Indes Orientales » (éd. de 1750, p. 599), sans que l'on sache précisément en cet endroit si Prévost s'inspire de Rennefort ou de Flacourt, qu'il mentionne tous les deux au début de son chapitre. Le texte de l'*Histoire générale des voyages* est le suivant : « Une raison qui s'oppose beaucoup à la multiplication des habitants, est l'usage, établi dans l'isle, de distinguer des jours heureux et malheureux pour la naissance des enfants, et d'abandonner impitoyablement ceux qui n'arrivent pas au monde un jour heureux ». On note que Prévost ne parle pas d'égorger les enfants. Or Flacourt en parle. On a donc des raisons de penser que l'*Histoire générale des voyages*, que Delisle de Sales présente explicitement comme sa source, n'est pas le seul récit dont il s'inspire.

Le troisième enjeu s'inscrit dans une perspective plus large. D'un point de vue anthropologique et philosophique, le récit de certaines coutumes souligne l'extraordinaire variété des usages et des mœurs, et il rappelle qu'il n'y a pas de culture qui n'ait eu, au fil du temps ou de l'espace, ses heures de « barbarie ». Nous retiendrons qu'il existe au XVIII^e siècle des lectures originales de la coutume malgache, visant moins à la condamner qu'à l'interpréter dans une approche globale. Une première lecture nous ramène à Delisle de Sales. Au livre premier de l'ouvrage *De la philosophie de la nature*, on trouve cette pétition de principe assez étonnante : « Je vais citer quelques voyageurs et des historiens, qui ont peut-être encore moins d'autorité ; mais rends point garant de la vérité des faits qu'ils qu'exposent ; comme critique, je les révoque en doute ; comme philosophe, je les suppose, et je les fais servir au triomphe des lois naturelles ». Le dernier membre de la phrase est éloquent : *je les fais servir* : c'est dire que l'exemple, même s'il est sujet à caution, a valeur d'hypothèse ; il est au service d'une démonstration plus générale. Elle concerne la bienveillance qui, selon Delisle de Sales, est un sentiment commun à tous les hommes ; elle s'exprime partout mais de façon aveugle : « Les Hottentots [...], de deux filles qui naissent en même temps, égorgent sans scrupule la plus laide ; enfin, dans l'isle de Madagascar, l'usage est établi de distinguer les jours heureux ou malheureux, et d'égorger tous les enfants qui naissent de ces derniers ». Et Delisle de Sales donne ici la clef de son raisonnement paradoxal : « Tous ces usages, s'ils existent, sont des preuves barbares de l'amour des pères pour leurs enfants ; ces hommes féroces ont calculé pour ces malheureuses victimes les maux et les biens de leur vie, et ils ont conclu pour eux qu'il valait mieux ne pas exister, que d'exister dans l'indigence ou dans l'opprobre »¹⁵. Ainsi, loin d'être une coutume absurde et sans autre fondement que celle d'une croyance obtuse, l'abandon et le sacrifice des enfants participent en fait d'un calcul rationnel, dont la pitié, et non la cruauté, est le principe organisateur.

La démarche qui inspire Jean-Nicholas Démeunier est bien différente. Cet auteur, encore largement méconnu, publie en 1776, un ouvrage intitulé *l'Esprit des usages et des coutumes des différents peuples, ou Observations tirées des voyageurs et des historiens*¹⁶. Dans une section qui concerne la « Naissance des enfants », Démeunier consacre un chapitre aux « Enfants qu'on fait mourir » qui commence ainsi : « Les Sauvages tuent quelquefois leurs enfants au moment qu'ils naissent ». Démeunier cite successivement l'exemple des Iroquois, des Insulaires de la Taprobane [nom que les Anciens donnaient à l'île de Ceylan, aujourd'hui Sri Lanka], et des « Madagascariennes », les Spartiates, les anciennes Républiques de Rome et d'Athènes, et la Chine. A propos des Malgaches, il décrit comment « les Madagascariennes exposent, dans les bois, ceux qui viennent au monde le mardi, le jeudi, et le vendredi ; elles les y laissent périr de faim, ou en proie aux bêtes sauvages ». Et Démeunier de conclure à la fin du chapitre sur ce qu'il qualifie d'« abominable coutume », malgré sa perspective relativiste : « Lorsqu'on agite des questions de politique et de morale, il semble qu'on veuille empêcher les hommes de remonter aux véritables principes, et les égarer par des sophismes. En

¹⁵ *Ibid.*, Livre I, chap. VI, Article II, p. 144 : « Examen des abus de la bienveillance naturelle ».

¹⁶ Ce texte, qui constitue un témoignage important pour l'ethnologie en cours de constitution au tournant du XVIII^e siècle, et bien que l'œuvre d'un auteur qui n'a jamais quitté la France, est une sorte d'inventaire à la fois objectif et critique des usages des différents peuples de la terre. Démeunier tire essentiellement son information des récits de voyage qu'il traduit de l'anglais, et de la fameuse *Histoire générale des voyages* de Prévost.

traitant celle-ci, pourquoi ne pas demander si les gouvernements peuvent mettre des bornes à leur population ? S'il est permis de sacrifier tant de guerriers pour des raisons d'utilité publique, les administrateurs ne peuvent-ils pas aussi faire mourir des enfants, et cet usage est-il plus révoltant que les massacres de la guerre ? etc. Le philosophe mettrait une foule de distinction dans ses réponses ; mais la marche des législations est plus hardie et moins délicate »¹⁷.

La fin de cette histoire pourrait s'écrire en 1772. Cette année-là, Maurice-Auguste Beniowski, un aventurier hongrois à la solde du roi de France, se voit proposer de former un établissement à Madagascar. Il séjourne dans la Grande Ile entre 1774 et 1776 et s'y conduit comme un monarque éclairé, alternant coups de force et décisions courageuses. Dans ses *Mémoires*, Beniowski raconte, comment, entre deux attaques de guerriers malgaches, il exige de ses adversaires l'abolition de ce qu'il appelle l'« horrible coutume » du sacrifice d'enfants :

« Cette nation avait une coutume étrange et cruelle, qui était observée depuis un temps immémorial. Tous les enfants qui naissaient avec quelques défauts, ou même certains jours de l'année qu'ils regardaient comme malheureux, étaient sacrifiés aussitôt. Le plus communément, ils les noyaient ; le hasard me rendit témoin de cette coutume cruelle quand je descendais la rivière pour me rendre à la plaine de Louisbourg. J'eus le bonheur, le jour de mon départ, de sauver la vie à trois de ces tendres et infortunées victimes que l'on portait dans le dessein de les noyer. Je les fis transporter au Fort-Louis et, dans une grande fête que je donnai à tous les chefs du pays, je les fis jurer de ne jamais commettre à l'avenir de pareils actes de cruauté. Je regardai comme le plus beau jour de ma vie celui de l'abolition de cette horrible coutume, qui était un effet du fanatisme ou de quelque autre préjugé exécrable »¹⁸.

Il raconte quelques pages plus loin comment, après avoir triomphé de ses adversaires, il fait de cette abolition la condition de son pardon et de la paix. Les femmes des guerriers malgaches, dit-il, « convaincues par mes raisonnements, s'empressèrent de jurer que désormais elles ne sacrifieraient plus leurs enfants comme elles l'avaient fait jusqu'alors »¹⁹. Suit le récit de ce serment, daté du 13 décembre 1775, où Beniowski met en scène sa propre femme :

« Le 13, les femmes de plusieurs provinces, instruites de l'arrivée de mon épouse, vinrent prêter serment devant elle de ne jamais sacrifier aucun de leurs enfants à leur criminelle coutume ; il fut de plus arrêté que celles qui violeraient ce serment deviendraient esclaves et seraient enlevées de leur pays ; et que les enfants qui naîtraient avec les défauts pour lesquels ils auraient été auparavant condamnés à périr seraient désormais envoyés à l'établissement pour y être élevés à nos frais,

¹⁷ *Esprit des usages et des coutumes des différents peuples, ou Observations tirées des voyageurs et des historiens*, chapitre IV, livre IV, p. 271-272, et 274. Dêmeunier, dans une note de bas de page, donne comme sources Rennefort, – qu'il a pu lire à travers Prévost – et le *Journal* de Robert Drury, dont on considère aujourd'hui qu'il est un faux fabriqué en 1729 par Daniel Defoe (voir l'édition de Anne Molet-Sauvaget, L'Harmattan, 2000) bien que des doutes subsistent et qu'un vrai Robert Drury ait existé ; mais le *Journal* de Drury, pour les parties qui concernent les mœurs des habitants de Madagascar, est souvent une simple réécriture de l'*Histoire* de Flacourt.

¹⁸ *Mémoires*, tome III, p. 52 (le récit est daté du 5 septembre 1775).

¹⁹ *Idem*, p. 54.

sans que les parents eussent le droit de les réclamer. Ce serment fut suivi d'une fête, en témoignage de la satisfaction générale »²⁰.

Malgré ses talents d'affabulateurs, Beniowski pourrait bien avoir amorcé un début d'abolition de la coutume en cette fin du XVIII^e siècle. Le pasteur anglais William Ellis, qui séjourna à Madagascar dans la première moitié du XIX^e siècle, confirme dans son livre *The History of Madagascar* (1838) que Beniowski avait réussi à éradiquer durablement le désormais fameux rituel malgache. On peut voir dans l'importance accordée par les commentateurs européens au sacrifice des enfants malgaches un ultime enjeu. Au regard des projets coloniaux qui traversent la plupart des textes cités, décrire le sacrifice des nouveau-nés, c'est moins faire la démonstration en acte de la barbarie, que montrer la nécessité de la civilisation. La mention récurrente de l'anecdote acquiert alors rétrospectivement une valeur stratégique.

La colonisation, ou comment sortir de la barbarie

Au regard de la colonisation des siècles passés et de l'atroce commerce des esclaves, le discours des philosophes oppose un antidote : la civilisation des sauvages, seul fondement humaniste d'un projet où la morale et la politique commerciale peuvent se réconcilier. Il importe de fournir un contre modèle à la *double barbarie* qui traverse l'histoire séculaire des peuples : celle de la colonisation telle qu'elle a été pratiquée jusque-là ; celle des sauvages eux-mêmes. Le langage de la force n'est plus de mise à l'âge des Lumières. Le temps n'est plus, où un Souchu de Rennefort, secrétaire de la Compagnie des Indes Orientales pouvait déclarer, à propos des Malgaches : « Ce ne sera que la force qui y établira le Christianisme, l'esprit de ces insulaires est intraitable sur ce point, et il faut presque les soumettre à l'esclavage, ou leur imprimer la foi dès une tendre jeunesse »²¹. Le voyageur philosophe du XVIII^e siècle ne peut souscrire à un tel mode de sujétion. Le savant Gentil de la Galaisière, qui séjourne à Madagascar en 1761, déclare au contraire : « Le point essentiel est de ne point molester ces peuples, de n'en point faire un peuple esclave [...] ; de se servir de ces Insulaires comme on se sert des domestiques en France, et surtout de les laisser libre sur l'article de la religion »²².

Mais on comprend vite qu'il s'agit moins de changer les fins que les moyens de la domination politique. La liberté et la modération sont autant l'effet d'un principe charitable que d'une stratégie : « En se conduisant sur de bon principes, on tirera un parti très avantageux des vertus et des vices mêmes de ce peuple. Il *travaillera pour nous, en croyant ne travailler que pour lui* ». Etonnant discours, qui rappelle les théories économiques d'Adam Smith et notamment sa métaphore de la main invisible.

On entre alors dans un nouveau système rhétorique. Les projets de colonisation des Lumières vont tous être placés sous le signe, équivoque et

²⁰ *Idem*, p. 65.

²¹ Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'Isle de Madagascar ou Dauphine* (1668), p. 267.

²² *Voyages dans les mers de l'Inde fait par ordre du Roi à l'occasion du passage de Vénus sur le disque du soleil, le 6 juin 1761, et le 3 du même mois 1769*, Paris, 1779 et 1781, tome II, p. 405.

ambivalent, de la *douceur*. Douceur des peuples que l'on rencontre, tout d'abord, du moins dans le cas de Madagascar. Le Gentil de la Galaisière évoque en effet la « *douceur* de ce peuple, que l'on regarde cependant comme féroce et barbare »²³. Cette douceur n'a d'égale que celle de la nation française, comme le remarquait déjà François Martin dans ses *Mémoires sur l'établissement des Indes Orientales relatif à Madagascar* (1701-1703). Martin écrit en effet que les habitants de ce pays se sont très facilement laissés assujettir, « ayant goûté la facilité et la *douceur* de la nation française ». Et il parie sur la force du modèle européen aux yeux des naturels du pays pour s'assurer d'une colonisation plus complète.

La *douceur*, ici, est d'abord de la civilisation elle-même en tant qu'état : la nation française est douce, tout comme l'est la civilisation. Elle désignera bientôt le processus de la colonisation elle-même. C'est en tout cas l'argument qui prévaut dans les instructions officielles des hommes d'Etat à la fin du XVIII^e siècle. Voici ce qu'écrivit le secrétaire d'Etat à la Marine Sartine, dans une lettre adressée à Beniowski, datée du 6 avril 1777 : « Lorsque vous serez affermi par le poste que vous occupez actuellement à la baie d'Antongil, j'espère que les peuples voisins, attirés d'abord par l'appât du commerce que nous ferons avec ceux, s'apercevront de la *douceur* de nos lois et se soumettront d'eux-mêmes à un gouvernement dont ils reconnaîtront la supériorité, et en rechercheront les avantages »²⁴. Dans une autre lettre, datée du 17 juillet 1775, Sartine élargit ce principe en système :

« Le succès de cette importante entreprise dépend en effet des moyens de conciliation et de prudence que vous avez continué d'employer avec les naturels du pays. Ils sont doux et laborieux, et disposés à commercer et à s'associer avec nous ; mais les différentes tentatives qui ont été précédemment faites dans cette île, et qui n'ont eu qu'une fin ou très meurtrière, ou très dispendieuse, exigent que l'on multiplie sans cesse les précautions nécessaires pour prévenir toute trahison et toute entreprise funeste de la part des Malgaches, jaloux de leur liberté, comme le sont tous les peuples qui ne sont pas encore civilisés. Ces insulaires sont toujours portés à craindre les suites d'un établissement solide si on ne les traite pas *avec douceur* et avec bonté, et si on cherche à les distinguer des Européens d'une manière humiliante pour eux »²⁵.

De passage à Madagascar, Commerson n'avait-il pas déclaré que « l'établissement doit avoir pour base l'affection des peuples qui l'habitent »²⁶ ? Il rejoint en cela Maudave et Poivre, « dont toute la politique reposait sur la 'civilisation' des Madécasses et s'interdisait toute violence »²⁷. Ces affirmations seront reprises par Raynal (les agents de la Compagnie « se rendirent odieux, et aux Européens dont ils devaient encourager les travaux, et aux naturels du pays qu'il fallait gagner par la *douceur* et les bienfaits»), qui leur donnera, dans l'*Histoire des deux Indes*, la forme d'un projet de civilisation cohérent et universel :

²³ *Voyages dans les mers de l'Inde...*, éd. citée, p. 514. Nous soulignons.

²⁴ Colonies. Bureau de l'Inde, n° 20, lettre reproduite dans les *Mémoires* de Beniowski, éd. citée, tome III, p. 255. Nous soulignons.

²⁵ *Mémoires* de Beniowski, éd. citée, tome III, p. 248.

²⁶ Museum, mss. 887 (4), f° 1, cité par M. Duchet, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 118.

²⁷ Michèle Duchet, *op. cit.*, p. 119.

« Quelle gloire ce serait pour la France de retirer un peuple nombreux des horreurs de la barbarie ; de lui donner des mœurs honnêtes, une police exacte, des lois sages, une religion bienfaisante, des arts utiles et agréables ; de l'élever au rang des nations instruites et civilisées ! Hommes d'Etat, puissent les vœux de la philosophie, puissent les vœux d'un citoyen aller jusqu'à vous ! S'il est beau de changer la face du monde pour faire des heureux ; si l'honneur qui en revient appartient à ceux qui tiennent des Empires ; sachez qu'ils sont comptables à leur siècle et aux générations futures, non seulement de tout le mal qu'ils font, mais de tout le bien qu'ils pourraient faire et qu'ils ne font pas »²⁸.

L'aptitude à la civilisation.

Les intérêts et la philanthropie, voici désormais le couple structurant du discours colonialiste. Au nom de la raison pratique : la paix est l'auxiliaire du commerce. Au nom de la philosophie : la raison et l'humanité exigent que l'on respecte le droit des peuples. Il est facile de montrer la permanence d'une idéologie, et sa duplicité au double sens du terme : en ce qu'elle masque son projet véritable ; en ce qu'elle admet la contradiction elle-même, pour la contourner, la dépasser, sans y parvenir réellement.

Pour Flacourt, l'implantation de la religion chrétienne permettrait l'abandon de coutumes néfastes, et elle se ferait avec l'assentiment presque déjà acquis des sauvages, qui y sont virtuellement disposés : « Il y a quelques mauvaises coutumes qu'ils ont, *qu'ils changeraient bien*, comme celle d'abandonner leurs enfants quand ils sont nés un mauvais jour ; celle même d'avoir plusieurs femmes ; il les quitteraient facilement, en recevant le christianisme, *qu'ils désirent tous sans exception*, qui est la meilleure chose qu'on puisse établir ». On retrouve cette même rhétorique chez les hommes des Lumières, appliquée au projet de « civilisation ». Les tentatives de colonisation de Madagascar faites par la France au XVII^e siècle s'étaient terminées par un épisode malheureux : le massacre des colons en 1672. Louis XIV et Louis XV eurent beau rendre des édits pour réunir Madagascar à la couronne, aucune expédition ne fut plus tentée pour reprendre possession. Mais en 1763, la perte des colonies françaises par le traité de Paris fit souvenir de certains droits que la France croyait avoir sur la Grande Ile. Le comte de Maudave, soutenu par Choiseul, Ministre des Affaires Etrangères de Louis XV, conçut le projet de rouvrir Fort-Dauphin, abandonné depuis 1674. Il débarqua dans l'île le 5 septembre 1768 avec le titre de Commandant pour le Roi de l'île de Madagascar, pour finalement abandonner le fort en 1770. Il séjournera dans la Grande Ile en 1768 et consignera ses observations dans un *Journal*, qui est resté inédit au XVIII^e siècle²⁹. Dans le rapport que Maudave présente au duc de Praslin, il commence par bannir toute idée d'esclavage. Il suggère pour le remplacer une politique de métissage : « Il s'agit de policer un peuple libre et de nous l'incorporer en quelque sorte ». On voit se développer le paradigme de *l'exemplarité* du monde civilisé, monde que les naturels voudront nécessairement imiter... « C'est par l'exemple et par les mœurs, c'est par l'influence de la religion et de la supériorité de notre police, que nous

²⁸ *Histoire des deux Indes*, éd. citée, p. 418.

²⁹ Le début de ce journal (du 8 septembre au 11 décembre 1768) se trouve dans les Archives du ministère de la Marine. Commerson en a donné de nombreux extraits (à partir du 5 septembre) dans son manuscrit sur l'histoire naturelle et politique de Madagascar conservé au Muséum d'Histoire Naturelle, mais il s'arrête au 31 décembre. Pouget de Saint-André le reproduit, ainsi que sa correspondance.

devons étendre nos progrès. La société est toute formée. Nous ne devons songer qu'à nous mettre à sa tête et à la diriger suivant nos vues et nos intérêts ». Maudave reprend cette idée dans le *Journal* : la bonne disposition des naturels à l'égard des Français, dit Maudave, « est fondée sur notre supériorité, qui n'a pu leur échapper : quand ils *comparent* leur misérable police, leur vie errante, malheureuse et agitée, la grossièreté de leurs arts, avec tout ce qu'ils ont pu voir de nos mœurs et de notre manière de vivre, ils tombent dans l'admiration, et ils disent qu'en effet ils ne sont que des bêtes comparés à nous » (*Journal*, daté du 3 novembre). Ce principe d'exemplarité s'adosse à la conviction qu'une démarche empirique prévaut chez les « sauvages », et qu'à ce titre, ils sont en mesure de *comparer* leurs mœurs d'avec les nôtres, avant d'*imiter* ces derniers : « Les nègres qui voient assidûment les Français contractent de l'humanité et de la sociabilité. Ce que je viens de dire est attesté par une expérience journalière [...] Je conclus de là qu'il y a dans l'esprit de ces peuples un penchant à l'imitation dont nous pouvons nous prévaloir » (*Journal*, daté du 9 novembre)³⁰. Et Maudave renchérit sur cette idée dans le *Mémoire* qu'il commence à rédiger à partir d'avril 1772 : « Ce peuple est naturellement *imitateur* ». Cette dynamique, qui part de la barbarie pour aller vers la civilisation – non plus imposée par les Européens mais désirée par les indigènes eux-mêmes, et rendue possible par leur *aptitude* à devenir des êtres rationnels et policés – traverse la structure du chapitre que Raynal consacre à Madagascar. Examinant les naturels du pays, il signale en effet une série de manques ou d'absences, mais qui n'engagent pas pour autant une lecture négative. Les arguments, parfois contradictoires et fondés sur des témoignages incertains, entrent dans une démonstration dont les enjeux restent à découvrir. La colonisation n'en apparaîtra que plus justifiée, et le projet d'un transfert de population vers la métropole également : « On a calomnié les Madécasses lorsque, sur un petit nombre d'actes isolés d'emportement et de rage, commis dans l'accès de quelque passion violente, on n'a pas craint d'accuser la nation entière de férocité. Ils sont naturellement sociables, vifs, gais, vains, et même reconnaissants. Tous les voyageurs, qui ont pénétré à l'intérieur de l'île, y ont été accueillis, secourus dans leurs besoins, traités comme des hommes, comme des frères ».

Cette rhétorique qui s'était déjà déclarée dans quelques projets de colonisation de la Grande Ile trouve sa pleine illustration dans le *Mémoire* que rédige Charpentier de Cossigny à la fin du XVIII^e siècle. On y retrouve la valorisation du peuple malgache à des fins de développement économique. Là encore, il s'agit de souligner le potentiel trop longtemps négligé de ces hommes qualifiés de « sauvages » et de montrer leur *aptitude* à la civilisation :

« Une connaissance plus intime et plus particulière des mœurs de ces insulaires, nous a convaincu de leur docilité, de leur douceur, et leur aptitude à se former aux arts. Ils sont braves, intelligents [...] ils sont susceptibles d'exceller

³⁰ L'hypothèse de Maudave semble conforter le principe anthropologique fondamental proposé par René Girard dans *Des choses cachées depuis la fondation du monde* (Grasset, 1978) et sa théorie mimétique.

dans tous les ouvrages qui exigent de l'adresse [...]. De pareils hommes seraient propres à faciliter l'établissement d'une colonie agricole et commerçante »³¹.

Discours retors, cynique même diront certains, qui cache une nouvelle violence. Ces visées utilitaristes font le jeu des notables et des traitants des Mascareignes mais tracent aussi la voie d'un nouveau mode de colonisation, fondé moins sur la sujétion par la force que sur la domestication et l'exploitation des talents, mais qui porte en germe toutes les contradictions de la pensée coloniale. Madagascar apparaît ainsi comme un laboratoire où le rêve colonial se réinvente au regard des nouvelles exigences « philosophiques ».

Conclusion

À la fin du XVIII^e siècle, l'image du monde sauvage n'est pas unitaire, si toutefois elle l'a jamais été. Il est l'objet de représentations complexes, souvent ambivalentes. Madagascar est un lieu parmi tant d'autres où l'on peut observer le déplacement à l'œuvre dans la réflexion anthropologique, qui naît d'un partage essentiel entre *civilisés* et non civilisés, pour aboutir à un nouveau partage, entre *civilisables* et non (ou moins) civilisables. Le clivage originel, presque théologique, à l'intérieur du genre humain, se modifie ou se dissout pour céder la place à un modèle plus souple dont la philosophie *et* le commerce peuvent tirer parti.

En mettant en scène la différence et en l'aménageant à sa guise, l'Europe se rassure sur sa propre *supériorité* (le mot revient souvent dans les textes). On accordera au moins à certains auteurs de se saisir de cette différence, fût-elle à leurs yeux scandaleuse, comme dans le cas du sacrifice des enfants, pour conjurer le double piège de la détestation et de l'adoration, du mépris et de la mythification : oui, le sauvage peut être barbare, comme peut l'être l'Européen. La superstition et le culte n'autorisent pas toutes les pratiques, quand bien même on leur reconnaît ou on leur invente – comme chez Delisle de Sales – une logique propre et une rationalité.

On admettra peut-être encore que le cynisme et l'explicitation des véritables intérêts ne condamnent pas tout d'un bloc l'idéologie civilisatrice. Il semble désormais acquis, aux yeux de ces auteurs, que la violence est illégitime et qu'il n'est pas de droit qui autorise les nations européennes à s'approprier de force un peuple ou un territoire.

Certes, la duplicité et la ruse, parfois si éclatantes dans les différents discours coloniaux que nous avons sollicités, sont les nouveaux habits de la domination³². La rhétorique de la « douceur » est bien un instrument de sujétion et de conquête. Mais elle évite provisoirement les vastes bains de sang.

³¹ Charpentier de Cossigny, *Moyens d'amélioration et de restauration, proposés au gouvernement et aux habitants des colonies; ou mélanges politiques, économiques, agricoles et commerciaux, relatifs aux colonies*, Paris, 1803, t. 3, p. 212.

³² Le Camerounais Achille Mbembe souligne à juste titre « la puissance de falsification de la prose coloniale ». On apprend ainsi, écrit Mbembe, comment ce qui passait pour l'humanisme européen chaque fois apparut, dans ses colonies, sous la figure de la duplicité, du double langage et du travestissement du réel » (Achille Mbembe, « Qu'est ce que la pensée postcoloniale ? », *Esprit*, décembre 2006, p. 118).

Le commerce n'est pas seulement une guerre, il est aussi une façon de tisser concrètement des liens. Les chefs malgaches ne s'y trompent pas, lorsqu'ils participent à la traite négrière ou lorsqu'ils encouragent eux-mêmes les échanges. C'est ce que Rousseau disait autrement ; non le Rousseau béat d'Alexis Rochon, mais celui de l'*Emile* et de la première version du *Contrat social* : ceux qui ne jurent que par les théories du droit naturel nous parlent d'un homme abstrait, d'un homme qui n'a pas de rapport avec les autres hommes. Dans le jeu des rapports de force et de pouvoir, des conflits d'intérêts, il faut savoir tisser des liens autrement qu'en faisant la guerre pour construire à partir de là l'idée que l'autre est semblable. Pour les Maudave, les Cossigny, et même les Rochon, c'est aussi la vertu du commerce, ce que certains ont appelé le partage des intérêts bien compris. Il permet de sortir au moins partiellement de la contradiction structurelle qui travaillera longtemps l'Occident, entre le primitivisme ostentatoire et l'auto-flagellation, point de vues en apparence opposés mais que René Girard nous invite à lire comme un même déni du réel³³.

Stéphane Pujol

Bibliographie succincte :

Flacourt, Etienne de, *Histoire de la Grande Ile de Madagascar*, édition critique de Claude Allibert, Paris, Inalco-Karthala, 1995.

Galibert-Ratsiorimihamina, Nivoelsisoa, *Madagascar dans la littérature française de 1558 à 1990. Contribution à l'étude de l'exotisme*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1997, 1160 p., 2 vol. ; *Chronobibliographie analytique de la littérature de voyage imprimée en français sur l'océan Indien (Madagascar-Réunion-Maurice) des origines à 1896*, Paris, Honoré Champion, 2000.

Jacob, Guy, « Le Madécasse et les Lumières. Voyage à Madagascar d'Alexis Rochon », dans *Regards sur Madagascar et la Révolution française*, Actes du colloque d'Antananarivo, textes réunis par Guy Jacob, Madagascar, 1990, p. 43-57.

Linon-Chipon, Sophie, *Gallia Orientalis. Voyages aux Indes Orientales, 1529-1722. Poétique et imaginaire d'un genre en formation*, coll. Imago Mundi, n° 5, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 2003.

Racault, Jean-Michel, *Mémoires du Grand Océan. Des relations de voyages aux littératures francophones de l'océan Indien*, Paris, PUPS, 2007 ; « Pastorale ou 'dégénération' : l'image des populations créoles des Mascareignes à travers les récits de voyages dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Révolution française et Océan indien. Prémices, paroxysmes, héritages et déviations*, Claude Wanquet et Benoît Jullien éd., Paris, L'Harmattan, 1996, p. 71-81 ; « L'effet exotique dans l'HDI et la mise en scène du monde colonial dans l'Océan Indien », in *L'Histoire des deux Indes : réécritures et polygraphie*, textes présentés par Hans-Jürgen Lüsebrink et Anthony Strugnell, Voltaire Foundation, Oxford, 1995, p. 119-131 ;

³³ René Girard, *Celui par qui le scandale arrive*, p. 54-55.

« Les voyageurs du XVII^e siècle devant les croyances malgaches : le cas de Souchu de Rennefort, ou du témoignage documentaire à la quête métaphysique », in « Ports et voyages dans le sud-ouest de l'océan Indien XVII^e-XX^e siècles », *Revue Historique des Mascareignes*, n° 5, 2005, p. 191-206.

Wanquet, Claude, « Joseph-François Charpentier de Cossigny et le projet d'une colonisation "éclairée" de Madagascar à la fin du XVIII^e siècle », dans *Regards sur Madagascar et la Révolution française...*, p. 71-85 ; « Entre délire de conquête et parcimonie, la politique française à Madagascar à la fin de l'Ancien Régime », in « Ports et voyages dans le sud-ouest de l'océan Indien... », p. 207-222.

Zatorska, Izabella, *Discours colonial. Discours utopique. Témoignages français sur la conquête des antipodes. XVII^e-XVIII^e siècles*, Warszawa, 2004, [sur l'océan Indien et Madagascar en particulier : Flacourt, Souchu de Rennefort, François Martin, Robert, Henri Duquesne, Leguat, Bernardin de Saint-Pierre, le comte de Maudave, Beniowski] ; « Un journal nautique métamorphosé en journal d'exploration : première expédition de Beniowski à Madagascar », *Dix-huitième siècle*, 37, 2005, p. 347-358.

Annexe :

Le « sacrifice des enfants » à Madagascar (XVII^e-XVIII^e siècles)

1/ Chronologie des textes mentionnant la coutume de l'abandon des enfants (1650-1838)

- *Recueil des lettres manuscrites des Pères Lazaristes* (cité par Cl. Allibert, page 70 de son édition de l'*Histoire de Madagascar* par Flacourt ; l'extrait se trouve à la page 26 du recueil des lettres des Pères Lazaristes).
- *Abrégé de la Relation du voyage de MM. Nacquart et Gondrée* (cité par Cl. Allibert, *ibid.*, p. 70).
- Etienne de Flacourt, *Histoire de la Grande Isle de Madagascar* (1658 et 1661).
- François Martin, Extraits des *Mémoires de François Martin sur l'établissement des Indes Orientales relatif à Madagascar* (1665-1668). A la page 618, de l'édition Grandidier, Martin évoque l'abandon d'enfants, mais à la différence de Flacourt, il circonscrit cette coutume à une région précise : « La contrée de Ghaleboule [de Fénériver] est assez peuplée, si l'on considère les peuples des autres contrées de l'île ; elle le serait pourtant davantage sans la cruelle coutume qu'ils ont d'exposer dans les bois les enfants qui naissent le mardi, le jeudi et le samedi, qui sont des jours malheureux pour eux ; les enfants qui naissent dans les autres jours de la semaine courent aussi le risque d'être exposés de même, suivant ce que leur ampajagar [mpanazary] ou devin leur rapporte, après avoir tiré [prédit] par une forme d'horoscope que ce seront des enfants méchants de leur naturel, qui donneront [causeront] de la peine à leur père et à leur mère. Ces pauvres gens y donnent croyance et les envoient porter dans les bois. Il y a quelque fois des personnes charitables qui vont retirer ces enfants et qui les élèvent ; j'ai vu la femme d'un Français, qui a été depuis ma filleule, qui avait été exposée, qu'une tante fut prendre et éleva ensuite. Cette coutume, ainsi que les autres qu'ont ces

- peuples, leur viennent de père en fils et ils n'en peuvent point donner d'autres raisons ».
- M. de V., cité par Carpeau du Saussay, *Voyage de Madagascar, connu aussi sous le nom de l'Île Saint Laurent* (1722, p. 190).
 - Antoine-François Prévost, *Histoire générale des Voyages*, 1750 ; tome VIII, Livre Second.
 - Delisles de Sales, *De la philosophie de la nature*, 1769 ; Livre II, Chapitre VI.
 - G.-T. Raynal, *Histoire philosophique et politique des deux Indes*, livre IV, chap. IV, p. 414.
 - M.-A. Beniowski, *Mémoires et voyages*, en trois volumes, Paris, éd. Noir et Blanc, 1999. Le tome trois s'intitule *Mémoire concernant l'expédition à Madagascar, pour la formation d'un établissement royal dans cette île, dont l'exécution et le principal commandement furent confiés par Sa Majesté très chrétienne au comte de Beniowski, propriétaire-colonel d'un corps volontaires, en 1772*) voir les pages 53, 54 et 65.
 - Dêmeunier, *Esprit des usages et des coutumes des différents peuples, ou Observations tirées des voyageurs et des historiens*, 1776 ; livre IV, chap. IV, p. 271-275.
 - Alexis Rochon, *Voyage aux Indes Orientales et au Indes Orientales* (rédigé entre 1768 et 1770, publié en 1791. Rochon parle des Ombiasses dans la « province d'Anossy », (p. 35). Critique Flacourt (page 40) et dresse un portrait très convenu du bon sauvage. Evoque l'astrologie judiciaire décrite par Flacourt (p. 143), et les « superstitions », mais c'est pour attaquer violemment Flacourt à qui il reproche ces descriptions : très intéressant : « laissons à Flacourt le stérile soin de présenter l'affligeant tableau des pratiques superstitieuses des Madécasses : ce sujet n'offre au lecteur aucune leçon utile » (!, p. 144). Finira par parler de la fameuse coutume, p. 145-146.
 - Marie-Joseph-Louis Alard, *Dictionnaire des sciences médicales*, publié par Panckoucke, en 1819. Article « Ombiasses » signé de Renaudin : « L'ascendant que les Ombiasses ont su prendre sur l'esprit du peuple est même plus fort que les sentiments de la nature. Par exemple, lorsqu'un enfant vient au monde, ces prêtres, qui se piquent d'être grands astrologues, observent le signe céleste qui préside à sa naissance. S'ils décident que l'enfant est né sous le signe d'une planète maligne, les parents inhumains l'exposent sans pitié. Cette coutume barbare est une des causes qui rende presque déserte l'Île de Madagascar, dont la population devrait être bien plus nombreuses, si l'on considère la vaste étendue et la fécondité de son territoire ».
 - William Ellis, *The History of Madagascar* (Londres, 1838). Le pasteur anglais rappelle que Beniowski avait réussi à éradiquer durablement la coutume malgache.

2/ Textes qui n'en parlent pas

- Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'Isle de Madagascar ou Dauphine* (1668)

- Carpeau du Saussay, *Voyage de Madagascar connu aussi sous le nom de l'isle Saint Laurent* (1722)
- [Encyclopédie] L'article semble pratiquer l'amalgame, puisque l'article « OMBIASSES » critique les coutumes sacrificielles avec une répugnance telle qu'on se demande s'il ne confond pas involontairement le sacrifice des nouveau-nés et celui des bœufs (voir texte cité dans notre communication).
- M. de Barry, *Lettres de M. de Barry à M. de G. [...] concernant l'état actuel des mœurs, usages, commerce, cérémonies et musique des peuples de Malegache*, (1764).
- H.-L. Maudave, *Mémoire, Journal et Correspondance* (reproduits par Rochon dans son *Voyage* et par H. Pouget de Saint-André, *La colonisation à Madagascar au temps de Louis XV*, 1886).
- Ph. Commerson (d'après Rochon, *Voyage*, mais ce n'est pas son sujet : le *Mémoire* de Commerson concerne au premier chef les Quimos).
- Le Gentil de la Galaisière, *Voyages dans les mers de l'Inde fait par ordre du Roi à l'occasion du passage de Vénus sur le disque du soleil, le 6 juin 1761, et le 3 du même mois 1769*, Paris, 1779 et 1781, tome II (p. 368, Le Gentil considère que Flacourt est « le seul historien sensé et véridique » qui ait parlé de Madagascar « avec exactitude », mais il ne dit rien de la coutume de l'abandon des enfants).

*Stéphane Pujol est Maître de Conférences en Littérature
stepujol@yahoo.fr*